

PLAN LOCAL d'URBANISME

PLU approuvé



BALDERSHEIM

2.b - Projet d'Aménagement et de Développement Durables Les séquences à préserver

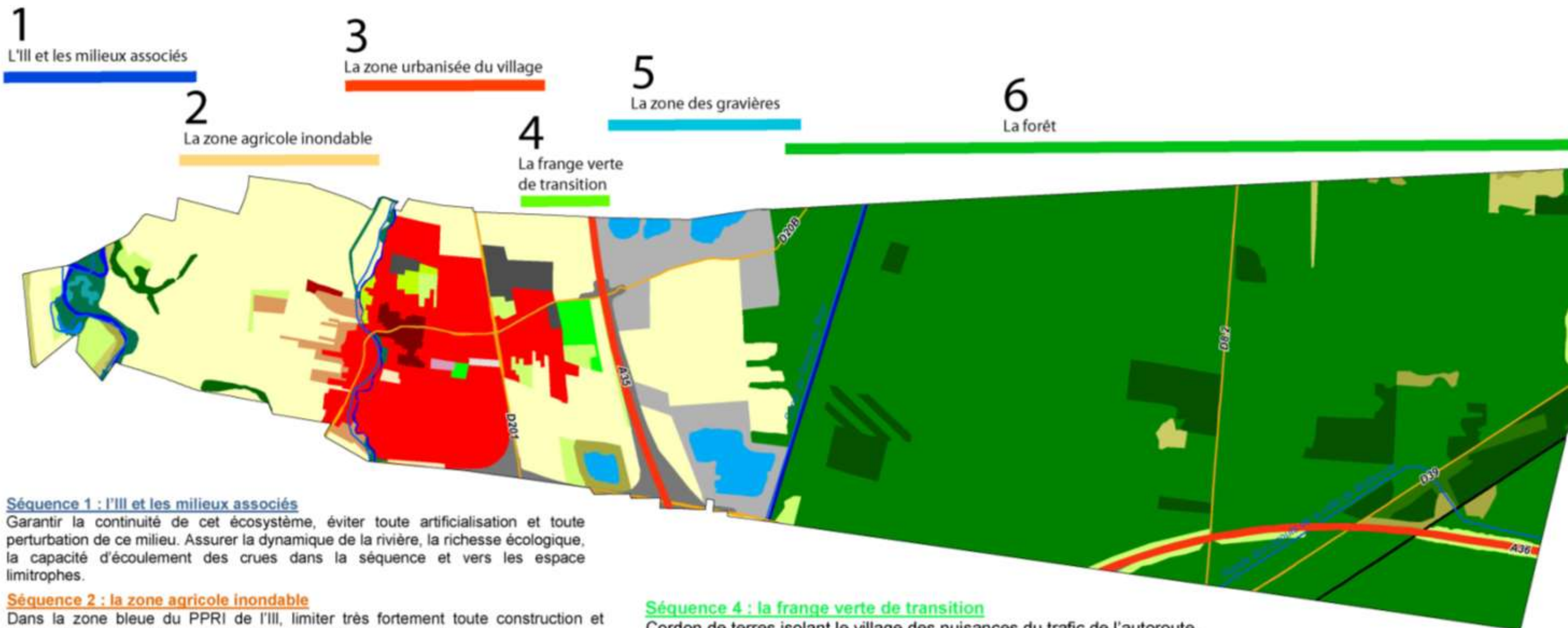
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
du : 20 mars 2017

Le Maire
Pierre LOU



FEVRIER 2017

Les séquences de l'organisation du territoire



Séquence 1 : l'Ill et les milieux associés

Garantir la continuité de cet écosystème, éviter toute artificialisation et toute perturbation de ce milieu. Assurer la dynamique de la rivière, la richesse écologique, la capacité d'écoulement des crues dans la séquence et vers les espaces limitrophes.

Séquence 2 : la zone agricole inondable

Dans la zone bleue du PPRi de l'Ill, limiter très fortement toute construction et intervention sur le milieu. Interdire à l'urbanisation en raison du risque d'inondation. Ne pas perturber le libre débordement de la rivière

Séquence 3 : la zone urbanisée du village

Aux abords directs du Quaelbach, préserver la continuité naturelle du canal en tant que réservoir de biodiversité, intégrateur du bâti et élément du cadre de vie.

Entre Quatelbach et RD201, permettre la densification du tissu existant, le remplissage des dents creuses, la diversification des fonctions urbaines, l'amélioration du cadre de vie, la gestion des équipements de proximité. Renforcer le corridor écologique terrestre permettant de relier la plaine de l'Ill à la forêt de la Hardt entre Baldersheim et Battenheim.

A l'est de la RD201, compléter l'urbanisation en favorisant un urbanisme de projet. Respecter une coupure verte avec la zone économique. Maintenir la majorité des espaces agricoles dans cette bande.

Séquence 4 : la frange verte de transition

Cordon de terres isolant le village des nuisances du trafic de l'autoroute. Préserver et diversifier les fonctions de la zone sportive et festive. Préserver le site de l'ancienne gravière devenu zone naturelle.

Séquence 5 : la zone des gravières

Assurer un bon équilibre entre les usages du sol : agriculture et exploitation du gravier. Permettre une renaturation progressive des sites d'extraction après usage.

Séquence 6 : la forêt

Protéger la forêt pour ses atouts productifs, biologiques et récréatifs.